

- **Tous les matchs devront obligatoirement être saisis dans Extranat sous peine d'amende de 100 € par match non saisi (décision de l'AG du Centre Val de Loire de mars 2016)**

Cela implique que l'équipe visiteuse ait bien complété ses joueurs via Extranat au moins 2h avant le début du match, que les officiels de table et les arbitres soient bien à jour de leur recyclage (et évidemment de leur licence)

8 - Classement :

Les classements s'effectueront par points attribués de la façon suivante :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Match perdu par forfait, abandon ou disqualification : -1 point

Goal average 8-0 ou le score réel si la différence de points est supérieure au moment de l'abandon ou de la disqualification.

Si à l'issue du championnat, plusieurs clubs se trouvent à égalité de points, ils seront départagés par :

⇒ Le résultat des matchs les ayant opposés

⇒ Le goal average des matchs les ayant opposés

⇒ Le goal average général

⇒ La meilleure attaque.

9 - Licences :

- **TOUS LES JOUEURS (ainsi que les officiels A et B intervenants) DOIVENT ETRE LICENCIES POUR LEUR PREMIER MATCH.**

10 - Joueurs brûlés

- Une seule équipe est concernée par un double engagement Zone Ouest N3 et région. Il s'agit de l'équipe d'Orléans. Leurs joueurs brûlés pour l'année 2016/2017 sont :

1. Nicolas AUGER
2. Clément DELANGRE
3. Donovan GALLET
4. Arnaud HIBERT
5. Mathieu MEUNIER
6. Frédéric SAUDADIER
7. Olivier SZABO

- En cas de manquement au respect de ne pas faire jouer les joueurs brûlés, le match sera perdu par pénalité.

11 - Horaires, jours, et report des matchs

- Les matchs peuvent être joués dans d'autres piscines que celles habituelles du club engagé. N'hésitez pas à bien préciser les adresses lors des convocations.

- Les clubs doivent informer le Comité Régional et les clubs adverses en début de saison des horaires des matchs prévus chez eux. Par ailleurs, ils doivent le confirmer à l'équipe adverse au moins deux semaines avant la rencontre.

- Les matchs peuvent se dérouler le samedi ou dimanche suivant le choix de l'équipe

recevante. Les matchs pourront être joués en semaine mais ne pourront être imposés aux visiteurs.

Après accord des 2 clubs, les matchs peuvent être inversés et reportés exceptionnellement à

condition d'avoir l'accord du Comité Régional. **Les demandes doivent être faites au comité au**

moins 15 jours avant la date du match. En cas de non-respect de ce règlement, le match sera

perdu par pénalité pour le club demandeur.

12 - Forfait :

- Une équipe déclarant forfait pour un match, sera pénalisée d'une amende de 100€ si le forfait est signalé au minimum 48h avant le match
 - 200 € si le forfait n'a pas été déclaré.
- Un retard non prévu de plus de 30 minutes peut, à la demande de l'équipe adverse, entraîner un forfait qui sera étudié par la commission pour une décision à prendre.

13 - Responsabilité du club organisateur

- Le club organisateur a la charge du service d'ordre
- Le club organisateur est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond aux prescriptions réglementaires (champ de jeu, buts, marquage des différentes lignes,...)
- Il doit prévoir 2 chronométrateurs et un secrétaire pour la table de marque (ces officiels devront être licenciés et à jour de leur recyclage) et vérifier que celle-ci est pourvue de :
 - ⇒ 1 feuille de match
 - ⇒ 2 chronomètres
 - ⇒ 1 corne de brume (30 s)
 - ⇒ 1 sifflet (fin de période)
 - ⇒ 1 jeu de drapeaux (1 blanc, 1 bleu, 1 rouge et 1 jaune)
 - ⇒ 1 tableau d'affichage du score
 - ⇒ 1 tableau d'affichage des fautes graves
- Une personne licenciée de l'équipe adverse aura accès à la table de marque.

Le résultat du match doit être renseigné par le club recevant, dans Extranat au plus tard le lundi midi suivant la rencontre.

Les feuilles de match seront à saisir par le club recevant, dans Extranat jusqu'au mardi soir suivant la rencontre.

Attention, un match dont la feuille ne serait pas saisie verra une défaite par l'attribution d'un 0-8 pour match non joué, quel que soit le résultat réel.

14 - Sanctions sportives

- Les EDA, EDS et cartons rouges devront faire l'objet d'un rapport écrit et détaillé de la part de l'arbitre.
- Si par décision de l'arbitre un match est arrêté ou s'il n'est pas joué pour une raison particulière, il appartient à la commission de prendre une décision sur la suite à donner.
- Tout joueur exclu définitivement sans remplacement sera automatiquement suspendu, pour 2 matchs sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées. Il est rappelé qu'une EDA entraîne un avertissement et que le 2^{ème} avertissement sur une même année civile donne automatiquement lieu à un match de suspension.

Les deux arbitres sont tenus de vérifier les licences des 2 équipes et des officiels de table dont les numéros doivent apparaître sur la feuille de match. Au moins l'un d'eux vérifiera les surclassements ou les double-surclassements (application du règlement fédéral).

- La commission pourra déclarer match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe ayant fait jouer un non licencié et appliquer une amende de 100 €.

Les matchs peuvent se dérouler le vendredi soir, le samedi soir ou dimanche suivant le choix de l'équipe recevante. Les matchs pourront être joués en semaine mais ne pourront être imposés aux visiteurs.

15 - Match cassé :

Dans le cas où un match serait cassé en raison d'une faute technique de table ou d'arbitrage, le match serait à rejouer à une date ultérieure.

16 - Réclamations :

Toutes les réserves et réclamations signalées sur la feuille de match doivent être confirmées à la commission de Water Polo.

17 - Exception du bassin de Bonneval

Le club de Bonneval prendra possession de son nouveau bassin tout début 2017. Pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016, il jouera dans l'ancien bassin. Pour pallier à la difficulté de jeu dans ce bassin, et pour ne pas pénaliser encore plus le club de Bonneval par une facturation des arbitres désignés, sur ces 3 mois, Cédric LE RAZ arbitrera tous les matchs à domicile, permettant ainsi un arbitre valide pour cette courte durée. Dès la mise en route de la nouvelle piscine, Bonneval reviendra au fonctionnement « normal » de toutes les équipes, le bassin répondant aux normes fédérales pour une pratique du water polo.

18 - Accession au niveau supérieur (N 3 B Zone Ouest)

Le 1^{er} ou le 2nd club du classement régional pourra accéder en N3B seulement si il a eu 4 jeunes de moins de 20 ans figurant sur les feuilles de match lors de toute la saison.

19 - Finale du Grand Ouest :

Le club vainqueur devra obligatoirement participer à la finale du Grand Ouest.

BONNE SAISON et BON CHAMPIONNAT A VOUS TOUS

ADRESSES PISCINES ET COORDONNEES CORRESPONDANTS - CHAMPIONNAT REGIONAL 2016/2017

ANNEXE

club	nom piscine	rue	cp + ville
Blois	AGGL'EAU	30 Avenue Pierre Brossollette	41000 Blois
Bonneval	PISCINE MUNICIPALE	Route Vouvray	28800 Bonneval
Bourges	CENTRE NAUTIQUE	avenue du 11 novembre 1918	18000 Bourges
Chartres	ODYSSEE	rue du médecin général Beyne	28000 Chartres
Entente Orléans Saran	PISCINE DU PALAIS DES SPORTS CENTRE NAUTIQUE SARAN	14 Rue Eugène Vignat 146 Rue Maurice Claret	45000 Orléans 45770 Saran
Fleury les Aubrais	PISCINE LES JACOBINS	40 Rue du Onze Novembre	45400 Fleury-les-Aubrais
Gien	CENTRE NAUTIQUE GIEN	Quai de Nice	45500 Gien
Montargis	PISCINE DU LAC	rue des Closiers	45200 Montargis
Tours	PISCINE Gilbert BOZON	35 Rue Galpin Thiou	37000 Tours
Vernouillet	PISCINE MUNICIPALE	esplanade du 8 mai 1945	28500 Vernouillet

club	correspondant	tel	mail
Blois	Pascal PUCHOT	07 60 08 22 02	puchot.pascal@9business.fr
Bonneval	Aurélien MARTIN	06 16 80 75 02	martin.aurelien1@hotmail.fr
Bourges	Christophe CLEUZIOU	06 82 31 22 46	cleuziouchristophe@yahoo.fr
Chartres	Dominique LEFEBURE	06 15 74 42 15	difb@club-internet.fr
Fleury les Aubrais	François MARTIN	06 81 94 07 44	fanch.m@sfr.fr
Gien	Willy WADENNE	06 31 34 90 13	willy.wadenne450@orange.fr
Montargis	Cédric RAPICAULT	06 09 21 03 20	eedoo@orange.fr
Orléans (Entente 2)	Eric LEBRET	06 74 40 64 63	lebrete.eric@neuf.fr
Orléans (Entente 1)	Freddy KOOJMAN	06 32 49 92 93	frederickoojman@hotmail.fr
St Jean de la Ruelle	Damien COUSTY	06 15 91 81 17	damien.cousty@sfr.fr
Tours	Romain FERNANDEZ	06 61 48 52 18	st.jean.ruelle.wp@gmail.com
Tours	Dominique DEBARE	06 71 99 25 10	dominique.debare@gmail.com
Vernouillet	Tommie POULET	06 51 51 97 02	ultrasmarsseillais13_84@hotmail.com